

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 10 décembre 2015, tenue dès 18 h 00 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Il est 18 h 00. Je vous souhaite le bonsoir à tous, à vous collègues conseillères et conseillers de ville, à vous membres du Conseil municipal, à M. le maire, à notre cher vice-chancelier, ainsi qu'à nos dignes représentants de la presse."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous souhaitons supprimer le point 4 de l'ordre du jour (Don du Conseil de ville). En effet, nous avons attribué la somme qui était à notre disposition lors du Conseil de ville du 7 mai 2015."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Le bureau du Conseil de ville est également arrivé à cette conclusion. Si vous permettez, lors du traitement du point 4 de l'ordre du jour (Don du Conseil de ville), j'indiquerai que la somme à disposition du Conseil de ville a déjà été utilisée. Est-ce que vous maintenez tout de même une volonté de supprimer le point 4 de l'ordre du jour (Don du Conseil de ville) ?"

Mme Talika Gerber, PLR : "Non, le traitement du point 4 de l'ordre du jour (Don du Conseil de ville) peut se faire comme vous venez de l'expliquer."

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection des places de jeux de la Municipalité (un solde de CHF 185'000.- étant prélevé sur le financement spécial ad hoc en 2016) – décider du mode de financement : décision
6. Crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant au plan financier, pour la rénovation de l'éclairage public et la remise en état des trottoirs à la Route de Mont-Soleil – décider du mode de financement : décision
7. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire "Avenir de l'ancien manège"
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu
13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2016
 - a) président

- b) 1^{er} vice-président
- c) 2^{ème} vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

1. Appel

Sont présents : M. Beat Grossenbacher (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Denis Gerber (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter Springenfeld (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Jessica Haenni (PS) et M. Michel Bastardoz (socialiste dissident)

Son excusés : Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Cyril Erard (ARC), M. Fabien Golay (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Christian Schlupe (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret et M. John Buchs

Excusé : -

Presse : M. Patrick Cerf (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je me permettrai, comme le veut la tradition, de reprendre la parole à l'issue de ce conseil pour vous adresser quelques mots. Pour l'instant, j'ai juste une communication à vous faire concernant la suite de notre soirée. L'Espace Patchwork, habituellement utilisé pour l'apéritif de fin d'année, n'est pas disponible ce soir. Nous aurons donc le plaisir d'innover en nous rendant au Centre de Culture & de Loisirs (CCL), qui a la grande gentillesse d'ouvrir ses portes ce soir spécialement pour nous et de nous accueillir pour une jolie étape festive et culturelle avant notre traditionnel souper de Noël. En dégustant un verre et quelques grignotages, profitez donc de faire le tour de ce lieu-phare de notre Cité, et d'admirer les œuvres de deux artistes céramistes, Camille Rollier de Valangin et Maude Schneider habitante de Saint-Imier, qui exposent en ce moment sur le thème de la surface... sous la surface."

M. Patrick Tanner, maire : "J'ai trois communications, la première concerne l'évolution du projet d'adduction en eau des Sauges EAU-Vallon. Comme vous avez probablement pu le lire dans la Feuille d'Avis, la commune de Saint-Imier, le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF) et leur société commune EAU-Vallon SA ont mis à l'enquête le plan de quartier faisant office de permis de construire du projet de nouvelle adduction d'eau devisé à quelques 27 millions de francs au total. Depuis l'acceptation de ce dernier par le Corps électoral de Saint-Imier et l'assemblée des actionnaires du SEF en septembre 2014, l'équipe technique du projet a travaillé d'arrache-pied afin de finaliser le projet après une procédure d'information participation et un examen préalable menés cet automne. Je souhaite au nom du Conseil municipal et de EAU-Vallon SA remercier ici tous les acteurs, propriétaires fonciers, bureaux d'ingénieurs et d'études, les différents offices cantonaux qui ont tous contribué à faire aboutir ce projet capital pour notre région dans les meilleurs délais. La mise à l'enquête se terminera le 21 décembre 2015 et les éventuelles oppositions seront traitées début 2016. Si la procédure se déroule comme prévu, le permis de construire pourrait alors être délivré en mars 2016 par l'Office des Eaux et des Déchets du canton. Comme vous le savez, la situation de l'alimentation en eau dans la région reste très préoccupante en raison de la sécheresse qui a perduré plusieurs mois et malgré les quelques précipitations de ces dernières semaines. Cette situation n'est, en soit, pas nouvelle, six années très sèches sont survenues depuis 2003 dans la région. Les efforts réalisés depuis bientôt 20 ans afin d'améliorer la situation à long terme sont donc sur le point de porter leur fruits. Une fois le permis obtenu, il faudra cependant encore compter trois années de travaux conséquents pour réaliser les nouvelles infrastructures qui sécuriseront l'approvisionnement en eau de toute la région, soit plus de 20'000 personnes.

Ma deuxième communication portera sur l'évolution du dossier de la halte CFF de la Clef. En date du 20 novembre 2015, une délégation du Conseil municipal et de l'administration s'est rendue à Berne à l'Office des transports publics et de la coordination des transports dans le but de faire le point sur le dossier de la halte CFF de la Clef. A cette occasion, M. Christian Aebi, chef d'office et M. Bruno Meier, chef de projet, ont précisé le processus décisionnel jusqu'à son éventuelle concrétisation. En date du 16 octobre 2015, les CFF ont adressé à la commune ainsi qu'à l'Office des transports publics l'avant-projet actualisé de la nouvelle halte qui totalise un coût de l'ordre de 5,3 millions de francs, tenant compte de l'évolution récente de certaines normes de l'accès aux trains, d'une marge de précision de 20 % ainsi que des aménagements communaux à réaliser. Le dossier de halte de la Clef figure parmi les dossiers les plus avancés du canton de Berne. Toutefois, il doit encore être confirmé la possibilité d'un arrêt supplémentaire sur la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds dans le cadre de l'offre 2030. En effet, si le nœud ferroviaire de Bienne venait à subir d'importants changements, la cadence horaire ne pourrait plus être tenue entre la Chaux-de-Fonds et Bienne, ce qui pourrait alors rendre le projet d'une halte supplémentaire irréalisable. Ce risque est cependant jugé mineur d'après les informations dont nous avons connaissance à ce jour. Pour la suite, les projets de nouvelles infrastructures ferroviaires vont faire l'objet d'une étude sur la base de critères de prix et d'utilité dans le courant de l'année 2016. A fin 2017, le message à l'attention des chambres fédérales sera mis en consultation et permettra ainsi de savoir si la halte CFF La Clef figure ou non dans le paquet qui sera soumis au Parlement fédéral en 2018 dans le cadre de l'étape d'aménagement 2030 du Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Si le projet ne figure pas dans le message soumis aux Chambres fédérales, il ne restera alors que la solution d'un financement des 5 millions entièrement à la charge de la commune, ou espérer le reclassement du projet dans une étape d'aménagement ultérieure. La probabilité d'une réalisation sera alors très faible. Si notre halte est retenue dans le cadre de l'étape d'aménagement 2030, elle deviendra alors réalisable durant la période 2019-2030 selon la planification retenue par la Confédération. Il sera alors possible pour notre commune de préfinancer sa construction en disposant d'une garantie de remboursement de la part de la Confédération l'année de sa planification. En cas d'acceptation toujours, le projet sera financé à raison de 4'800'000.- de francs par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Le

solde de 500'000.- francs correspondant aux coûts d'aménagement non compris dans le projet CFF sera quant à lui à charge de la commune avec une probable participation du canton pour les modifications touchant à la route cantonale. Pour rappel, un crédit de 1'520'000.- francs pour la construction d'une halte CFF dans la zone industrielle de la Clef avait été accepté par plus de 60 % du corps électoral imérien en date du 22 septembre 2013. En conclusion, on peut retenir que la prochaine étape importante pour la halte de la Clef sera dévoilée à fin 2017 lors de la mise en consultation du message destiné aux chambres fédérales et, que dans le meilleur des cas, les travaux ne débiteront pas avant 2020. On peut également se réjouir qu'en cas d'acceptation par le Parlement fédéral, les coûts à charge de notre collectivité seront réduits de près de deux tiers par rapport au crédit voté. Affaire à suivre donc d'ici 2017.

Ma troisième communication porte simplement sur une information, puisque l'origine de cette réflexion émane de votre conseil. En 2006, une interpellation a été déposée demandant la création d'un espace pique-nique aux Bugenets-Savagnières. Vous avez pu voir aujourd'hui dans la presse que cette maison est terminée et que la Fondation Maison Chasseral, dont la commune de Saint-Imier est un des partenaires, a présenté cet ouvrage à la presse hier matin. C'est, de mon point de vue, une réussite. Nous sommes très contents. Je pense que cette construction va considérablement améliorer l'accueil et le développement du tourisme dans la région, d'autant plus que cette maison répond à toutes les normes d'un développement doux et harmonieux (panneaux solaires sur le toit, chauffage au bois). Ce projet très intéressant représente notamment une connexion avec la commune de Val-de-Ruz. Cette collaboration s'est très bien déroulée avec nos partenaires de Val-de-Ruz, avec les Téléskis Bugenets-Savagnières, le Parc régional Chasseral, et nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel partenariat public-privé. Je peux encore vous dire que cette maison sera mise en service dès l'arrivée de la neige (on espère qu'elle arrivera très prochainement), et que l'inauguration officielle aura lieu le 15 janvier 2016 avec les présences de M. le Conseiller d'Etat bernois M. Christoph Neuhaus, et M. le Conseiller d'Etat neuchâtelois M. Jean-Nathanaël Karakash. Nous sommes arrivés au bout d'un projet, certes qui a été lancé depuis un moment, mais dont la réalisation en vaut la peine. Je souhaitais partager cette information avec votre conseil."

4. Don du Conseil de ville

Mme Florine Pessotto-Bueche présidente : "Après consultation du bureau du Conseil de ville, et suite à la décision du Conseil de ville du 7 mai 2015 d'octroyer un don de CHF 2000.- à La Fondation Nicole Niquille pour la reconstruction de son hôpital de Lukla au Népal, il a été décidé que notre conseil, sauf proposition extraordinaire, ne bénéficierait plus d'aucune possibilité financière de procéder à un don, la totalité du budget disponible ayant été alloué à l'objet précité."

...La parole n'est pas demandée...

5. Crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection des places de jeux de la Municipalité (un solde de CHF 185'000.- étant prélevé sur le financement spécial ad hoc en 2016) – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport de la nouvelle responsable du Service bâtiments et infrastructures sportives portant sur la rénovation des jardins publics imériens.

En effet, si un entretien courant est exécuté chaque printemps, il faut constater aujourd'hui que ces aires de jeux ne sont plus adaptées aux besoins des enfants et de leurs parents qui les fréquentent régulièrement. Les normes en vigueur concernant la sécurité (EN 1176) ne sont actuellement plus respectées, que ce soit au niveau des états de surface, des protections contre les chutes, ou encore des matériaux utilisés.

Ces jardins publics constituent des lieux de vie importants dans les communes. Ils permettent des rencontres pour de nombreuses familles et contribuent à l'épanouissement des enfants, favorisant ainsi le développement et la confiance en soi. Il est donc primordial pour notre commune de proposer des offres et des structures adaptées.

Le projet prévoit la réhabilitation complète des quatre aires de jeux publiques situées sur le territoire communal : Rue du Vallon, Champ Meusel, Champ de la Pierre, et Esplanade des Collèges. Les infrastructures seront adaptées aux différentes tranches d'âge en fonction de la situation géographique, ainsi qu'aux habitudes de fréquentation dans les différents quartiers.

L'investissement brut total se monte à quelques CHF 335'000.-. Compte tenu d'un montant de CHF 185'000.- disponible dans le cadre du budget de fonctionnement 2016, un crédit d'engagement de CHF 150'000.- est nécessaire à la réalisation des quatre aires de jeux dès le printemps 2016. Ce montant figure au plan financier en 2015.

Une subvention du Conseil du Jura bernois est supputée à hauteur de 30 % des coûts déterminants en déduction du montant total des investissements ci-dessus. Cette participation est estimée par le Service bâtiments et infrastructures sportives à CHF 100'000.-.

En se basant sur les préavis unanimes des commissions des bâtiments et infrastructures sportives, ainsi que des finances, le Conseil municipal, unanime également, recommande au Conseil de ville d'approuver le crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection des places de jeux de la Municipalité, le solde étant prélevé sur le financement spécial ad hoc en 2016 par l'intermédiaire du budget de fonctionnement.

Ouverture de la discussion :

Mme Mélanie Kernén, ARC : "C'est avec un grand enthousiasme que la fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport concernant la réfection des jardins publics. Nous ne pouvons que soutenir la démarche pour atteindre cet objectif si cher aux familles imériennes, que d'avoir des points de rencontres et de jeux en toute sécurité et convivialité. Il est parfois arrivé que de nouvelles places de jeux, malgré les informations données par les constructeurs, ne soient pas dans les normes de sécurité BPA. Je me permets cette mise en garde afin d'éviter un malentendu suite aux travaux. La fraction Alternative régionale et communale remercie M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, ainsi que les autres acteurs, pour la mise en place de ce rapport, ainsi que pour la sécurité retrouvée rapidement au jardin public de Champ Meusel suite à notre précédent Conseil de ville."

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "La fraction socialiste accepte avec grand plaisir et à l'unanimité le crédit d'engagement de 150'000.- figurant au plan financier pour la réfection des places de jeux de la Municipalité. Elle se réjouit que les enfants du village et leur famille puissent bientôt bénéficier pleinement de jardins publics rénovés et sécurisés."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance des propositions de réaménagement de nos jardins publics. Nous nous réjouissons qu'enfin il nous soit proposé une remise à jour de ceux-ci avec des jeux et équipements répondant aux vœux des

utilisateurs et aux nouvelles normes de sécurité. Le parti libéral radical accepte donc cet investissement qui redonnera une nouvelle jeunesse à ces espaces conviviaux, où nos petits peuvent commencer à expérimenter la vie en compagnie de leurs parents et qui permettront à la population d'avoir des espaces publics bien aménagés et sécurisés. Nous souhaitons toutefois que dans la réflexion "Rue du Vallon" soit intégrée la remise en service des WC liés à ce site."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection des places de jeux de la Municipalité (un solde de CHF 185'000.- étant prélevé sur le financement spécial ad hoc en 2016), et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant au plan financier, pour la rénovation de l'éclairage public et la remise en état des trottoirs à la Route de Mont-Soleil – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'équipement concernant les importants travaux d'assainissement du secteur de la Route de Mont-Soleil.

En parallèle à l'avancée du projet d'adduction d'eau des Sauges et en prévision de la future construction du nouveau réservoir de l'Hôpital, des adaptations sur le réseau de distribution d'eau potable sont nécessaires. Une première phase comprenant le renouvellement de la conduite de distribution a été accomplie dans le courant de l'année 2015 entre le carrefour de la Fourchaux jusqu'à l'embranchement du bâtiment sis Route de Mont-Soleil 1.

En 2016, près de 300 mètres de conduites devront permettre d'atteindre l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier. Les dépenses liées à ces travaux seront supportées par le budget de fonctionnement ordinaire de l'année 2016 (Compte 700.314.01).

Afin de limiter les nuisances pour les riverains et les utilisateurs de la chaussée, tout en rationalisant les coûts, les différents travaux ci-dessous seront coordonnés dans ce secteur entre les différents services de la Municipalité.

En effet, le Département de l'équipement profitera également de la fouille pour entreprendre divers travaux de réparation du réseau d'eaux usées, financés eux aussi par l'intermédiaire du budget de fonctionnement courant.

L'alimentation électrique du secteur ainsi que l'éclairage public seront également modernisés afin de réduire l'importante consommation d'énergie des lampadaires actuels fonctionnant encore au mercure. Le financement de ces travaux sera assuré par un montant de CHF 200'000.- figurant au plan financier 2016 et destiné à l'assainissement du réseau basse tension (BT) et de l'éclairage public.

Finalement, une fois les interventions souterraines réalisées, il est prévu de remettre en état les trottoirs existants afin de faciliter l'accès piétonnier jusqu'à l'Hôpital. En outre, des mesures de modération du trafic sur la voie descendante seront exécutées afin d'augmenter la sécurité des piétons et des riverains. Un montant de CHF 150'000.- destiné à la rénovation des trottoirs de la Route de Mont-Soleil figure au plan financier 2015 du Service urbanisme et mobilité.

En se basant sur les préavis unanimes des commissions de l'équipement, urbanisme et mobilité, ainsi que des finances, le Conseil municipal, unanime également, recommande au Conseil de ville d'approuver un crédit d'engagement global de CHF 350'000.-, figurant au plan financier, pour la rénovation de l'éclairage public et la remise en état des trottoirs à la Route de Mont-Soleil.

Ouverture de la discussion :

M. Beat Grossenbacher, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale accepte le crédit de CHF 350'000.- pour la rénovation de l'éclairage public et l'amélioration du confort routier et piétonnier à la Route de Mont-Soleil. D'une part, il permettra de moderniser un éclairage vieillot et très gourmand en énergie. D'autre part, la sécurité sur le tracé qui conduit à l'hôpital sera sensiblement améliorée une fois les travaux terminés. Il nous semble en effet nécessaire de ralentir la vitesse de la circulation descendante par des mesures de modération du trafic. Dès lors que nous entreprenons d'importants travaux dans le cadre de la future mise en service du puits des Sauges (nous avons entendu M. le maire en parler tout à l'heure), on ne peut que saluer les mesures d'assainissement qu'on nous propose de réaliser dans le même temps."

M. Denis Gerber, PLR : "Après examen du dossier Route de Mont-Soleil, le parti libéral radical approuve le crédit de CHF 350'000.-, soit CHF 150'000.- pour la rénovation des trottoirs et de la route, et CHF 200'000.- pour l'électricité et l'éclairage public, et ce par autofinancement."

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport du chef du Service de l'équipement. Appréciant le souci de limiter tant les coûts que les nuisances pour les riverains et les automobilistes, elle accepte à l'unanimité le crédit d'engagement global de CHF 350'000.- figurant au plan financier pour la rénovation de l'éclairage public et la rénovation des trottoirs à la Route de Mont-Soleil."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant au plan financier, pour la rénovation de l'éclairage public et la remise en état des trottoirs à la Route de Mont-Soleil, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

7. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire "Avenir de l'ancien manège"

Rapport du Conseil municipal :

Suite à l'acceptation par le Conseil de ville du 22 octobre 2015 de la motion du parti libéral radical intitulée "Manège" ainsi que son traitement par une commission temporaire, le Conseil municipal vous propose de procéder à la nomination de ses membres, conformément à l'art. 3 al. 5 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, dont la teneur est la suivante :

"⁵ En cas d'acceptation, le Conseil de ville décide directement de sa remise à une commission permanente ou temporaire de 5 à 9 membres, ou les motionnaires peuvent exiger la création d'une commission ad hoc de 5 à 9 membres dont ils assumeront la présidence. Un représentant du Conseil municipal doit faire partie de cette commission temporaire."

Le Conseil municipal propose de constituer une commission temporaire de 7 membres, au sens de l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. Le Conseil municipal sera

représenté au sein de cette commission temporaire par M. John Buchs, conseiller municipal en charge du Département urbanisme et mobilité.

Ouverture de la discussion :

Mme Joëlle Häller, PLR : "Le parti libéral radical vous propose MM. Cornelio Fontana, PLR, et Gaëtan Aellen, PLR."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale vous propose MM. Pierre Eggimann et Frédéric Bueche et Mme Pamela Orval-Marchand, ARC."

Mme Jessica Haenni, PS : "La fraction socialiste vous propose M. Michel Ruchonnet PS."

Au vote, M. Cornelio Fontana, PLR, M. Gaëtan Aellen, PLR, M. Pierre Eggimann, M. Frédéric Bueche, Mme Pamela Orval-Marchand, ARC, M. Michel Ruchonnet, PS, sont nommés à l'unanimité moins les intéressés.

8. Motions et interpellations

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, indique ne pas avoir reçu de motion. Deux interpellations du parti libéral radical ont été déposées sur le bureau du Conseil de ville.

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Parlement des jeunes. A plusieurs reprises notre fraction était intervenue sur ce thème. Notre démarche avait été initiée le 3 février 2011 déjà par le dépôt d'une motion. Début novembre 2012 les écoliers des classes de la 6^{ème} à la 9^{ème} (Harmos 8 à Harmos 11) de la Ferrière à Sonceboz ont été incités à répondre à un questionnaire. Les résultats de l'enquête avaient montré que plus des 2/3 des jeunes consultés avaient trouvé utile la création d'un parlement. Janvier 2013 la commune de Tramelan a contacté notre commune au sujet de la création d'un cyberparlement. Une nouvelle enquête est lancée. 18 juin 2015, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale, fournit à notre conseil plusieurs informations sur l'état du dossier et met en évidence les éléments suivants :

- a) Le projet concerne Tramelan et Saint-Imier.
- b) Une majorité des élèves à nouveau consultés est favorable à un parlement "physique".
- c) Le groupe de travail pense tout de même poursuivre sur la voie du parlement virtuel.

Ceci étonne notre fraction.

- d) Plusieurs problèmes liés au Cyberparlement restent ouverts : création de l'outil informatique, financement, exploitation à terme, mains publiques (communes ou CJB) ou privées (associations)
- e) Les institutions seront encore approchées cette année.

Nous constatons :

- Que le parlement répond à un souhait massif de nos jeunes (plus de 80 %).
- Que la majorité a exprimé le désir du parlement physique.

- Que le dossier est sur nos tables de travail depuis bientôt quatre ans.

Compte tenu de tous ces éléments notre fraction vous livre tout d'abord quelques-unes de ses réflexions :

- 1) A notre avis, il faudra privilégier dans une première phase initiale la possibilité pour nos jeunes de la région de se rencontrer dans la réalité concrète et non virtuelle 1 à 2 fois par année. Cette solution nous semble aussi plus facile à mettre rapidement en route. D'autre part, la solution du cyberparlement ne séduit guère notre fraction et apparemment pas une majorité de nos adolescents.
- 2) Et quand nous parlons de région, la zone définie par le projet "Avenir de la patinoire" nous semble bien refléter la jeunesse concernée par notre vision du concept "Parlement des jeunes" soit de Sonceboz à La Ferrière comme l'avait déjà suggérée notre motion à l'époque.
- 3) 2016 pourrait être l'année de préparation, de contacts, de décisions avec comme objectif le 1^{er} semestre 2017 pour une première session du parlement des jeunes de notre région.
- 4) Nous avons le devoir de fournir enfin une réponse à tous ces jeunes consultés depuis 2011.

Notre fraction est prête à prendre ses responsabilités dans la mise en route concrète de ce dossier car il nous semble primordial, dans le contexte connu de notre monde, de développer une conscience citoyenne auprès d'une majorité de nos jeunes, futurs gestionnaires des richesses mais aussi hélas des problèmes de notre planète. Nous sommes fin 2015 et après une année de fonctionnement pour la nouvelle législature nous demandons qu'un rapport détaillé fournissant :

- Un point de la situation précis.
- Une planification de la mise en route de la concrétisation de ce "Parlement des Jeunes".

soit rédigé à l'intention du Conseil de ville dans les meilleurs délais."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Merci Mme Talika Gerber, PLR. Nous avons bien pris note de votre demande. Une réponse vous sera donnée lors du prochain Conseil de ville."

M. Yves Houriet, PLR : "Lors du Conseil de ville du 23 octobre 2003, j'étais intervenu concernant l'illumination des arbres se situant le long de la route principale, notamment ceux sis aux alentours de la Collégiale, de la "Place Tof Sport" et de la "Place du 16 Mars" et ce durant la période hivernale. J'avais souligné qu'en appliquant l'adage que les premiers sentiments sont toujours les meilleurs, nous pouvions constater que le premier coup d'œil que l'on porte sur toutes choses a énormément d'importance et d'impact. Le premier regard que portent toutes personnes sur notre Cité est également très important. Les personnes qui découvrent pour la première fois une ville ou qui y transitent, ont tout de suite un sentiment, positif ou négatif. Je me rappelle que le Conseil municipal avait suivi mon idée, puisque la pose de guirlandes avait été réalisée. Mais depuis de nombreuses années, ces guirlandes ne sont plus installées et ce pour une raison que j'ignore. Les lumières de Noël le long de la rue principale viennent d'être installées et ceci représente, à mes yeux, un élément très positif. Dans l'esprit d'améliorer ce premier "coup d'œil" et d'améliorer notre image, je demande au Conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité de réinstaller l'illumination des arbres se situant le long de la route principale par des guirlandes

électriques. Il s'agit avant tout des arbres sis aux alentours de la Collégiale, de la "Place Tof Sport" et de la "Place du 16 Mars".

M. Michel Jeanneret, chef du Département équipement : "Je réponds brièvement à M. Yves Houriet, PLR. J'y répondrai peut-être plus exhaustivement ultérieurement, lorsque cet objet aura été traité en Commission de l'équipement. Ce que je peux déjà dire, c'est que ces informations sont tout à fait exactes. Par exemple en 2004, je n'avais pas les indications pour 2003, ceci a été fait. Cette illumination des arbres correspond à 4 jours de travail. Il faut 2 ou 3 collaborateurs pour poser les installations provisoires, puis les guirlandes. Si l'on décidait de réaliser ceci à nouveau, cela nécessiterait l'achat de nouvelles guirlandes, puisque nous n'avons plus les anciennes, et de toute façon elles seraient totalement caduques. Il s'agirait aussi de trouver les moyens pour financer le tout. Je ne peux pas répondre davantage. Cet objet sera traité en Commission de l'équipement, puis par la suite par le Conseil municipal."

M. Yves Houriet, PLR : "Merci pour cette réponse. J'espère que ma demande sera satisfaite."

9. Réponses aux motions et interpellations

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais donner une réponse à l'interpellation de Mme Aurélie Juillerat, ARC, intitulée : Radars pédagogiques, déposée le 3 septembre 2015. Une réponse partielle à l'interpellation a déjà été donnée lors du Conseil de ville du 22 octobre 2015. Trois questions étaient encore ouvertes. Afin de répondre à ces questions, le Service urbanisme et mobilité a écrit en date du 22 septembre 2015 au nouveau chef de l'Office des ponts et chaussées du Jura bernois. Courant novembre 2015, nous avons rencontré M. Cédric Berberat successeur de M. Claude Friedli pour discuter des questions soulevées par Mme Aurélie Juillerat, ARC. Voici la réponse du Conseil municipal :

1. Est-il possible de mettre un passage pour piétons devant le ceff SANTE-SOCIAL à la Route de Sonvilier 3 puisque de nombreux promeneurs passent par-là ?

Non, la visibilité pour les véhicules roulant à 80 km/h n'est pas suffisante à cet endroit pour autoriser un passage pour piétons en raison du virage à dos d'âne depuis le passage sous voie. Un passage pour piétons à cet endroit serait une fausse garantie de sécurité. Il est préférable de renoncer au profit d'une traversée sous la responsabilité propre du piéton en deux phases, grâce à l'îlot aménagé et aux trottoirs abaissés.

2. Le panneau 50km/h peut-il être aussi avancé de 200 m environ direction Sonvilier à la hauteur du ceff SANTE-SOCIAL ?

Oui, le panneau sera avancé au cours du premier semestre 2016, sous la responsabilité du canton.

3. Est-ce qu'un autre passage pour piétons pourrait par la même occasion être installé le long de la Route de Sonvilier, puisqu'il n'y en a aucun actuellement ?

Oui, un nouveau passage pour piétons sera créé sur la Route de Sonvilier, à la hauteur de l'immeuble Champ de la Pierre 14, au cours du premier semestre 2016, également par le canton."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci pour votre travail et votre réponse."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais apporter une réponse à l'interpellation de Mme Morgane Leblois, ARC, intitulée : Accessibilité pour tous, déposée le 22 octobre 2015. Je suis obligé pour la compréhension de la réponse de relire l'interpellation : "Le 15 avril 2014, la Suisse a adhéré à New-York à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui leur garantit les mêmes chances que les personnes dites "normales". Avant cela, en 2002, entrain en vigueur la nouvelle loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, imposant notamment à toute nouvelle construction dans le domaine public d'être accessible à tous, ceci comportant les bâtiments, les transports, et les trottoirs. Qu'en est-il à Saint-Imier ? Nous nous réjouissons des efforts consentis par la Municipalité en matière d'accessibilité lors de ses derniers travaux. La route principale et ses trottoirs rabaissés en sont un parfait exemple, pour autant que ceux-ci ne soit pas encombrés par des voitures mal garées comme c'est beaucoup trop souvent le cas aujourd'hui ! Cependant prenons le trajet entre la gare et le ceff INDUSTRIE. Rien qu'en trottinette, je vous mets au défi de parcourir 100 mètres sans poser les deux pieds à terre. A chaque passage pour piétons, il faut franchir un obstacle d'une dizaine de centimètre, car les trottoirs ne sont pas rabaissés. Et ce, dans toute la commune. D'ailleurs, peut-on encore appeler cela des trottoirs, quand même un piéton disposant de toutes ces capacités motrices les emprunter relève du parcours du combattant. Parfois, même le revêtement est inexistant. Même constat sur le trajet entre la Place du Marché et l'Hôpital. Nous savons que la Municipalité n'est en général pas propriétaire de ces trottoirs, et qu'elle n'est pas libre d'en améliorer l'état que lorsqu'elle procède à des travaux de réaménagement et qu'elle a la possibilité alors de les racheter. Mais doit-on attendre que Saint-Imier décide de retaper toutes ses routes communales pour devenir enfin accessible à tous ? Par ailleurs, aujourd'hui rien n'oblige non plus les commerces à disposer d'une rampe. Les autorités pourraient-elles tout de même les inciter d'une manière ou d'une autre ? Merci de votre attention et de votre réponse."

La réponse du Conseil municipal est la suivante : La loi sur les routes et le règlement municipal précisent que les routes publiques et les routes privées ouvertes au trafic public, y compris les trottoirs, doivent être entretenues par la Municipalité de sorte qu'elles soient autant que possible maintenues en bon état et propres à garantir la sécurité des usagers. L'égalité des citoyens pour se déplacer et l'abolition des barrières architecturales sont deux problématiques qui préoccupent les autorités et notamment le Service urbanisme et mobilité. Il serait toutefois illusoire de penser que l'ensemble des trottoirs de la Municipalité seront abaissés dans un proche avenir. Les finances communales ne permettent pas de réaliser ceci en une étape. Les travaux de réfection de la chaussée et d'adaptation des trottoirs se feront en fonction des chantiers et des crédits alloués dans le cadre budgétaire ou de crédits d'engagement. Si des lacunes existent dans l'aménagement de certains itinéraires, le Service urbanisme et mobilité s'engage à en prendre connaissance et à planifier la réalisation de travaux si ceux-ci sont estimés pertinents, voire urgents ou entrent dans le cadre d'une vision plus large des déplacements à Saint-Imier. C'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans l'intérêt général, par exemple des itinéraires scolaires ou pour aller à l'Hôpital. Nous venons d'ailleurs de résoudre le problème de l'Hôpital il y a quelques instants."

Mme Morgane Leblois, ARC : "Je vous remercie pour votre réponse et ces informations."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je donne une réponse partielle à l'interpellation intitulée : Centre d'accueil déposée le 3 septembre 2015, par M. Corentin Jeanneret, PLR. Je peux vous apporter les précisions et informations suivantes : les travaux ont un léger retard et l'ouverture ne pourra se faire avant fin janvier 2016, début février 2016. De ce fait, les premiers utilisateurs pourront bénéficier de ces nouveaux locaux dès le printemps 2016. En parallèle, je peux vous informer que le concept général d'exploitation, en passant par le règlement d'utilisation et la gestion des réservations, sera assuré par la Commission bâtiments et infrastructures sportives. Le concept de promotion quant à lui, de ce Centre d'accueil intégré dans le complexe des Halles de gymnastique, sera développé en partenariat avec le Département économie et tourisme. Le

concept d'exploitation a été axé sur la polyvalence d'utilisation du centre. Cette offre d'espace s'adresse aux touristes de passage dans notre belle région, aux classes d'école cherchant un lieu pour l'organisation d'un camp, en passant par l'Office J+S, qui pourrait être séduit en parallèle à nos nombreuses installations sportives. En n'oubliant pas, la location uniquement du réfectoire avec éventuellement la zone de détente pour toutes les personnes de la région, sans oublier les clubs sportifs."

...Il est 18 h 35, arrivée de Mme Elisabeth Beck, PS,
dont le retard était annoncé et excusé lors du point 1 de l'ordre du jour (Appel)...

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Sur préavis de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, c'est le responsable du complexe des Halles de gymnastique, le concierge, qui s'occupera de l'accueil. La gestion reste de ce fait en mains communales tout comme la gestion des réservations également assurée par le personnel de l'administration communale. D'autres renseignements et réponses vous seront apportés lors d'un prochain Conseil de ville."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives. Je suis pleinement satisfait."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Je suis ravie de votre arrivée Mme Elisabeth Beck, PS, car je vais répondre à votre interpellation intitulée : Y aura-t-il accueil de réfugiés à Saint-Imier, déposée lors du Conseil de ville du 22 octobre 2015. C'est au nom du Conseil municipal que je réponds à cette interpellation relative à l'accueil d'une famille de réfugiés. Nous reprenons vos questions dans l'ordre. A la première, à savoir, s'il y a des demandes concrètes émanant du Conseil fédéral pour le canton de Berne et ses communes ? Nous pouvons vous indiquer les points suivants : Le Conseil fédéral a en effet prévu d'accueillir 3000 Syriens sur 3 ans. Concernant le canton de Berne et selon le pourcentage défini par la loi, la Confédération attribue actuellement jusqu'à 220 requérants d'asile par semaine au canton, soit 13,5 % des personnes qui demandent l'asile en Suisse. Ces 13,5 % sont calculés en proportion de la population de chaque canton. Le canton d'accueil est alors responsable de leur hébergement, de leur encadrement et de leur soutien. Pour notre région, c'est par le biais de l'association ABR (Asile Bienne Région) que la première phase d'accueil se fait. La première phase fonctionne ainsi : les requérants sont logés dans des centres d'hébergement collectifs pendant plusieurs mois pour un premier contact avec les usages et le quotidien de la vie en Suisse. ABR bénéficie de 7 centres prévus pour l'accueil des requérants. Lorsque tous ces centres sont utilisés à pleine capacité, comme à l'heure actuelle, d'autres solutions doivent être trouvées comme l'hébergement dans des hôtels, ou dans des hébergements d'urgence. Et encore une fois, c'est le canton qui s'approche des communes pouvant offrir ce type d'hébergement. Nous en venons donc à votre seconde question, à savoir si nous avons reçu un courrier du canton, ou de la Confédération : nous pouvons répondre par la négative. Comme vous l'avez peut-être lu dans les journaux, d'autres communes ont été approchées, à l'instar de Tramelan pour l'ouverture de ses abris PC, mais cela n'est pas le cas de Saint-Imier qui n'a pour le moment pas d'infrastructure d'accueil suffisante. Quant à savoir quelles sont les marges de manœuvre et la position de la commune sur cette question, vous l'aurez compris, le dossier relève avant tout d'une gestion cantonale. Cela étant dit, la commune s'inquiète également du sort des victimes de guerre. La situation est dramatique et appelle notre plus grande solidarité. C'est pourquoi, nous terminerons en vous indiquant les points suivants :

- Premièrement, Saint-Imier accueille à l'heure actuelle 11 personnes au bénéfice d'un permis N (personnes admises et qui dépendent d'ABR), et 54 personnes avec un permis F (personnes admises provisoirement et qui dépendent du Service social).

- Deuxièmement nous avons écrit un courrier le 5 octobre 2015 à l'Office de la population et des migrations du canton pour lui rappeler que la commune était sensible à l'accueil de ces personnes et disposée à discuter avec eux de cette problématique. Aucune réponse ne nous a été fournie à ce jour.

La commune entend évidemment rester à l'écoute des demandes et poursuit sa collaboration avec ABR, mais pour le moment, nous le répétons, aucune demande ne nous a été formulée."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

10. Petites questions

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, indique avoir reçu une petite question du parti libéral radical.

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Petite question intitulée : Chauffage à distance. Dans son message à notre conseil pour la séance du 19 juin 2014, le Conseil municipal précisait ce qui suit, je cite : Le refroidissement de l'eau de 19° à 15° sera réalisé par le mélange de l'eau du puits avec celles de La Raisetette qui sourd à 7°, Dans un deuxième temps une exploitation de cette ressource géothermique pour réaliser un chauffage à distance est envisagée et fera l'objet d'un projet à part. Le projet prévoit que cette ressource est réservée à la commune de Saint-Imier. Questions :

1. Ce projet de chauffage est-il toujours d'actualité ?
2. Qui va s'occuper de la distribution de la chaleur ? La commune ou la SA EAU-Vallon ?
3. Connaît-on déjà les quartiers qui pourront avoir accès à ce chauffage à distance ?"

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Ce projet de chauffage est-il toujours d'actualité ? Oui bien sûr. La pré-étude du projet a été réalisée en 2011 par le bureau B. Matthey Ingénieurs-Conseils SA de Cernier, spécialisé dans le chauffage à distance. Et puis le projet d'ouvrage d'un réseau CAD autour de l'Hôpital est en cours. Les premiers résultats sont attendus pour le début de l'année 2016. Qui va s'occuper de la distribution de la chaleur? La commune ou la SA Eau-Vallon ? Je rappelle, et vous l'avez cité, que si, et il le sera, le projet de nouvelle adduction en eau est réalisé en coopération avec le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF) et certaines communes du Haut-Vallon, le projet chaleur sera lui uniquement en mains communales. Connaît-on déjà les quartiers qui pourront avoir accès à ce chauffage à distance ? L'Hôpital du Jura bernois a clairement montré son intérêt pour ce type de chauffage. Ce projet pourrait également intéresser La Roseraie, voire alimenter à terme le bâtiment actuellement occupé par le ceff SANTE-SOCIAL, selon son affectation ultérieure. Si cette première implantation s'avère positive, les quartiers qui pourraient avoir accès à ce réseau de chauffage à distance seraient logiquement les quartiers à forte densité de construction, soit la zone centre probablement."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci. M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement, pour ces réponses."

11. Réponses aux petites questions

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Voici ma réponse à la petite question du parti socialiste intitulée : Prolongation de l'ouverture de la piscine couverte, posée le 18 juin 2015. Après prise de position et analyse par le Département bâtiments et infrastructures sportives et suite à la consultation de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, il ressort que le préavis est négatif pour l'instant, quand à l'ouverture prolongée jusqu'au 31 mai du bassin de natation couvert. Les différentes raisons penchant pour ce préavis négatif sont à ce jour les suivantes : les habitués fréquentent le bassin en plein air dès les premiers jours d'ouverture et renseignements pris auprès de ces habitués, ils admettent que malgré l'eau fraîche, environ 20° à l'ouverture, ils peuvent néanmoins pratiquer leur détente sportive dans de bonnes conditions et préfèrent la grandeur de celui en plein air à celui couvert. D'où le peu de fréquentation prévisible en soirée. A cela s'ajoute le problème de la surveillance à double, deux bassins, davantage de garde-bains, donc des coûts d'exploitation plus élevés. Pour rappel, s'il est de tradition de fermer au public le bassin couvert une fois celui en plein air ouvert, précisons que l'installation intérieure reste en tout temps accessible aux écoles, associations, ou organisations, qui y pratiquent des leçons ou des cours."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à la petite question de M. Claude-Alain Tanner, ARC, posée le 22 octobre 2015. Voici la petite question : "Pour revenir sur la communication du maire lors du Conseil de ville du 18 juin dernier, je souhaite aborder la convention réglant la procédure de mise en œuvre d'une éventuelle zone 30 km/h entre la Place du Marché et la Place du 16 Mars qui avait été signée le 2 septembre 2011 entre les autorités politiques imériennes et l'Office des ponts et chaussées du canton. Si nous vivons cette année le premier test durant lequel la circulation est limitée à 50 km/h entre les deux places, nous appliquerons en 2016 le deuxième test qui prévoit une vitesse maximale réduite à 30 km/h. Mes questions sont les suivantes..." Voici la réponse du Conseil municipal aux trois questions.

1. Quelle est la date d'application de cette deuxième phase test ?

Selon l'Office des ponts et chaussées (OPC), la mise en service interviendra le 11 janvier 2016. Les travaux préparatoires se dérouleront entre le 4 et le 8 janvier 2016 sous l'unique responsabilité du canton.

2. Une information sera-t-elle transmise à la population au sujet de ce changement radical de vitesse au centre-ville ? Le cas échéant, sous quelle forme ?

L'OPC bien que maître de l'ouvrage n'envisage pas une communication particulière à ce sujet. C'est-à-dire, ne communiquera rien. La Municipalité envisage dès lors de diffuser un communiqué de presse et de faire figurer cette information sur son site internet.

3. Dans la même perspective une étude a-t-elle été réalisée pour rendre la grand-rue plus attractive ? Le Pod est désormais un atout lumineux de notre Cité mais n'est, à mon avis, pas suffisamment mis en valeur. Pourrait-on, par exemple, le fleurir à l'instar de ce qui a été réalisé à Dombresson ?

La Commission urbanisme et mobilité et le Service d'urbanisme et mobilité réfléchissent actuellement à la mise en valeur de la rue principale dans un but d'embellissement et de suppression du stationnement intempestif sur les trottoirs. La tâche n'est pas simple car les contraintes sont nombreuses. A commencer par le gabarit à respecter, soit 0,5 m à partir du bord de la route. Les perrons qui empiètent sur les trottoirs, l'espace libre à conserver pour les piétons est de 2 m à 2,40 m, afin que ces derniers puissent se croiser. Il faut également prendre en compte le déneigement hivernal, ainsi que les fêtes populaires, par exemple l'Imériale. La marge de manœuvre est faible. Le cas évoqué de Dombresson est certes

séduisant, nous avons fait des photos, mais ne reflète en rien la situation de Saint-Imier. A Dombresson, les bacs sont placés sur des espaces de stationnement et non directement sur le trottoir, d'où un gain de place. Une étude est en cours. Le résultat vous sera communiqué lors d'une prochaine séance dans le premier semestre 2016."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Merci pour votre réponse."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Réponse à la petite question de M. Beat Grossenbacher, ARC, intitulée : Aide sociale : menace financière sur les centres à caractère urbain ? Je répondrai également à M. Beat Grossenbacher, ARC, au nom du Conseil municipal. L'exécutif bernois et le Grand conseil ont rendu leur réponse sur la motion dite Krähenbühl. Ils ont statué sur le sujet lors de la session du Grand Conseil de novembre 2015. Pour rappel, la motion contenait 5 points. Le premier visait à remplacer le système de bonus-malus introduit en 2012, le second souhaitait répartir les charges de l'aide sociale et des prestations complémentaires entre les communes selon le double principe de la solidarité et de la causalité. Le troisième, avait pour but de concevoir le système de répartition des charges de l'aide sociale et des prestations complémentaires de telle sorte qu'une proportion élevée de bénéficiaires par rapport au nombre d'habitants entraîne aussi pour la commune l'obligation de contribuer plus fortement à la répartition des charges, et le quatrième demandait à tenir compte d'autres critères modérateurs, par exemple le coût moyen des bénéficiaires de l'aide sociale. Ces 4 points ont donc été adoptés sous forme de postulat. En effet, l'exécutif soumettra prochainement un modèle remanié de la compensation des charges en tenant compte du remaniement plus global de la loi sur l'aide sociale. Le dossier n'est donc pas totalement clôt. C'est pourquoi, nous continuerons à suivre son développement avec toute l'attention nécessaire. Quant au point 5 de la motion, lié à la compensation des charges des assurances sociales, il a tout simplement été rejeté par les 2 conseils. Effectivement, l'exécutif a rappelé que les conséquences seraient, je cite : "extrêmes et incalculables"."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Merci de ces précisions, qui sont plutôt rassurantes."

12. Divers et imprévu

Mme Mélanie Kernen : "La fraction Alternative régionale et communale tient à remercier Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, pour son travail de Présidente du Conseil de ville durant cette année 2015. Elle a su diriger, gérer, voire cadrer, notre conseil d'une main de maître, malgré les écarts parfois rencontrés. Pour ceci, nous tenons à remercier Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, par ce bouquet de fleurs et lui souhaitons une bonne continuation pour la suite de sa législature."

...Applaudissements...

Mme Florine Pessotto-Bueche, président : "Merci infiniment, cela me touche beaucoup. Comme quoi, il y a aussi des points "surprises" pour la présidente."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y a juste cinq ans, la fraction socialiste avait pris l'engagement de faire renaître Noël Ensemble. Nous avons tenu notre promesse. La quatrième édition vient de s'achever avec succès. Nous avons pris notre engagement devant cette assemblée, et c'est devant cette même assemblée que nous présentons tous nos remerciements à ceux qui ont participé à cette fête conviviale. Nous profitons également de remercier la commune pour son soutien logistique et financier. Dans quelques semaines, nous nous remettons au travail pour préparer la cinquième édition, et vous êtes déjà invités à y participer selon votre envie. Merci à tous et bonnes fêtes de fin d'année."

13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2016

a) président

b) 1^{er} vice-président

c) 2^{ème} vice-président

d) secrétaire

e) deux scrutateurs

a) président

Mme Jessica Haenni, PS : "Nous vous proposons Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS."

Au vote, Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, est nommée présidente à l'unanimité moins l'intéressée.

...Applaudissements...

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "Je vous remercie de votre confiance et j'espère succéder dignement à notre chère présidente sortante que je remercie pour tout le travail réalisé et pour l'efficacité avec laquelle elle a mené les débats de notre conseil cette année."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Merci beaucoup."

b) 1^{er} vice-président

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous vous proposons M. Cédric Spielhofer, PLR."

Au vote, M. Cédric Spielhofer, PLR, est nommé 1^{er} vice-président, à l'unanimité.

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Félicitations à M. Cédric Spielhofer, PLR, qui est excusé ce soir."

c) 2^{ème} vice-président

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Nous vous proposons Mme Morgane Leblois, ARC."

Au vote, Mme Morgane Leblois, ARC, est nommée 2^{ème} vice-présidente, à l'unanimité moins l'intéressée.

...Applaudissements...

d) secrétaire

Mme Jessica Haenni, PS : "Nous vous proposons Mme Elisabeth Beck, PS."

Au vote, Mme Elisabeth Beck, PS, est nommée secrétaire à l'unanimité moins l'intéressée."

...Applaudissements...

e) deux scrutateurs

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous vous proposons M. Gaëtan Aellen PLR."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Nous vous proposons M. Alexandre Berberat, ARC."

Au vote, M. Gaëtan Aellen, PLR, et M. Alexandre Berberat, ARC, sont nommée scrutateurs à l'unanimité mais l'intéressé.

...Applaudissements...

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien, le bureau pour l'année 2016 est donc constitué. Chaleureuses félicitations aux conseillers nommés et tous nos vœux de plaisir dans l'exercice de leurs futures fonctions. J'en profite pour remercier les membres du bureau 2015 de notre conseil pour leur travail et les bons moments partagés.

Nous voilà effectivement arrivés au terme de cette première année de législature.

L'occasion toujours d'un petit bilan, et d'un mot pour clore cette riche série de conseils de ville.

Cette année, nous l'avons déjà souligné, a été placée sous le signe de la nouveauté. Une belle proportion de nos élus, à l'exécutif comme au législatif, occupaient leur place pour la première fois au début de cette année, et force est de constater que ce premier bilan est fort réjouissant. Loin de faire peur ou de stigmatiser, cette fraîcheur au contraire a permis de nouvelles synergies, laissé place à des idées novatrices, fait souffler un vent de créativité parmi nous tous. De nombreux défis ont été relevés, à tous les niveaux, de beaux projets ont vu le jour, de nombreuses idées se sont concrétisées. Et sans se laisser aller au gargarisme, il est important de pouvoir s'arrêter ensemble un moment en souriant devant les belles étapes franchies pour Saint-Imier.

Je remercie infiniment ce soir tous les conseillers de ville pour m'avoir permis de vivre cette année dans ce rôle privilégié, le bureau du conseil pour son soutien ainsi que les beaux échanges et moments de partage, nos conseillers municipaux pour leur travail formidable et considérable au service de Saint-Imier et de notre conseil. Je remercie notre maire qui termine également sa première année de législature, avec brio, et qui porte les gros défis de notre Cité au-delà de toutes nos espérances. Un grand merci également à tous nos commissaires, investis sur le terrain, dans un travail de chaque jour, et qui rendent possible les projets et les idées. Merci aux employés de notre administration communale, dont le travail est tant apprécié à Saint-Imier, et ce soir tout particulièrement à notre vice-chancelier, si discret, mais dont nous mesurons pleinement l'ampleur de la tâche et sans lequel j'aurais été littéralement perdue dans cette fonction. Avec et grâce à tous, ce fut un grand plaisir d'occuper ce joli siège de présidence.

En janvier dernier, j'avais, pour imaginer notre Conseil de ville et ce que je me faisais comme idée de mon rôle, choisi le parallèle avec la pièce de théâtre. Pour me rassurer un peu. Terrain connu. Force est de constater aujourd'hui que les rôles y avaient été ma foi assez bien distribués et que le cadre de notre conseil a permis d'offrir un éclairage à la hauteur des interventions de chacun.

J'espère sincèrement, dans le cadre de nos représentations communes, avoir permis à chacun de dire son texte, et n'avoir pas trop failli au devoir qui était le mien de mener l'affaire dans les règles et les délais impartis. Un grand merci en tous les cas pour votre indulgence et votre bienveillance grandement appréciées dans l'exercice parfois périlleux de cette fonction. Mimant parfois un peu l'hypocondriaque du malade imaginaire de Molière, parodiant tantôt les Chimène et Rodrigue – perclus d'amour passionnel – du Cid de Corneille, souvent aussi dans l'attente un peu récurrente du Godot de Beckett... nous avons tous, pour nous-mêmes et pour les autres, joué avec notre cœur les différents actes de la pièce.

Une année s'est écoulée. Six conseils de ville. Une centaine de points à l'ordre du jour, des dizaines de motions. Nous ne comptons plus les petites questions. J'ai parfois cherché une nouvelle image pour décrire nos rencontres. En lisant un petit traité sur le soin du rhododendron, j'ai failli tenter un parallèle en liant les deux conditions nécessaires à la réussite de sa culture : le choix de l'emplacement et la préparation adéquate du sol avant la plantation. J'ai renoncé.

Puis elle m'est apparue, au détour d'un atelier pâte à tresse avec mes filles... cette image d'un beau moment partagé en cuisine autour d'une recette. L'image de conseillères et conseillers de ville, de conseillers municipaux, d'intervenants qui n'hésitent pas à retrousser les manches et à enfiler un tablier pour se mettre à l'ouvrage, spatule à la main. Le livre ouvert, à la bonne page. Les courses faites. La recette lue en commun. Les étapes respectées ensemble. Les petites libertés individuelles prises dans les dosages, qui permettent une variation infinie du même plat. Les épices de chacun qui ont souvent pimenté l'affaire. Les discussions autour du temps et du mode de cuisson. L'attente. Puis, enfin, l'odeur du travail accompli, sortant tout chaud du four. L'envie d'y goûter. Ensemble. De partager le fruit du travail. Voilà l'image, l'idée, l'odeur qui me resteront quand je penserai à cette année.

Joël Robuchon, célèbre cuisinier, a dit cette phrase magnifique : "On ne peut pas faire de cuisine si l'on n'aime pas les gens". Je crois en ce qui me concerne qu'il doit en être de même pour la politique. Ça l'a été.

Votre investissement, votre présence, votre travail, votre enthousiasme, votre persévérance sont autant d'actes d'amour pour Saint-Imier et ses habitants, pour notre région, pour les projets qui la portent. Et c'est sans le moindre doute ce dont notre monde en général a le plus besoin aujourd'hui. D'amour. Et de la conviction que tout est possible. Gardons ces sentiments bien vivants en nous, et entre chacun de nous.

Je vous souhaite à toutes et tous de merveilleuses fêtes de fin d'année, et me réjouis de redescendre dans l'arène en 2016, entourée de ma fraction, avec en prime une liberté de parole retrouvée pour débattre sur le fond avec vous tous ! Vivement nos futurs projets !

J'ai aimé cuisiner avec vous cette année. Et c'est une gourmande qui le dit !

Merci."

...Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18 h 59.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :